

Commune de Soultzmatt-Wintzfelden

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de Soultzmatt-Wintzfelden de la séance du 03 juin 2024

Date de la convocation : 28 mai 2024

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : 11

Procurations : 8

Présents

M. Jean-Paul DIRINGER, maire,

M. André SCHLEGEL, Mme Stéphanie HANGARTER, M. Raymond HECK, adjoints au maire,

M. Jean ACHATZ, Mme Brigitte KLEIN, M. Gilles RINNERT, Mme Marjorie STANEK, Mme Danielle SCHULTZ, M. Yannick KRUST et M. Franck EULERT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Aurélie MURE, M. José FREUDENREICH, adjoint au Maire

M. Antoine HIGELE, Mme Marie-Christine HUMMEL, Mme Corinne AUREGGIO, M. Vincent SCHWALLER, Mme Sophie GALLIER et Mme Zoé SCHREIBER, conseillers municipaux.

A donné procuration :

Mme Aurélie MURE donne procuration à Mme Stéphanie HANGARTER.

M. José FREUDENREICH donne procuration à M. Raymond HECK.

M. Antoine HIGELE donne procuration à Mme Danielle SCHULTZ.

Mme Marie-Christine HUMMEL donne procuration à M. André SCHLEGEL.

Mme Corinne AUREGGIO donne procuration à M. Jean-Paul DIRINGER.

M. Vincent SCHWALLER donne procuration à M. Jean ACHATZ.

Mme Sophie GALLIER donne procuration à M. Yannick KRUST.

Mme Zoé SCHREIBER donne procuration à Mme Marjorie STANEK.

Assistent à la séance :

Mme Josiane SCHITTLY, responsable des affaires générales.

M. François BACHMANN, représentant de la presse locale.



Le trois juin deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal de Soultzmatt convoqué en date du 28 mai 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DIRINGER, maire, en mairie.

M. le Maire ouvre la séance à 19h, en saluant les membres du conseil municipal présents, ainsi que Mme Josiane SCHITTLY, responsable des affaires générales, et M. François BACHMANN, représentant de la presse locale.

M. le Maire rappelle la tenue des élections européennes du dimanche 09 juin prochain et remercie d'ores et déjà les élus qui tiendront les permanences aux bureaux de vote et les scrutateurs qui seront présents pour le dépouillement.

Puis M. le Maire énumère les pièces remises à l'assemblée, à savoir le planning des prochaines réunions et manifestations.

Ceci exposé, il est passé à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 mai 2024
3. Compte-rendu des délégations d'attribution au Maire
4. Découverte de l'Ohmbach et construction du pont d'accès au lotissement sur le site de l'ancienne friche SRF : avenant n° 1 au marché de travaux
5. Ouverture d'une ligne de trésorerie
6. Exonération de la taxe d'habitation pour les associations
7. Organisation du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Soultzmatt-Wintzfelden
8. Divers et informations

Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Mme Josiane SCHITTLY, responsable aux affaires générales, en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents ou représentés, de désigner Madame Josiane SCHITTLY, en qualité de secrétaire de la séance.



Point n° 2 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mai 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 mai 2024 a été remis à tous les conseillers, préalablement à la séance.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal d'en approuver la rédaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2024.

Le registre est signé.



Point n° 3 : Compte-rendu des délégations d'attribution au Maire

Conformément à la délibération du 28 mai 2020 et du 10 juillet 2020, l'assemblée est informée que le Maire a utilisé la délégation de compétences que le Conseil municipal lui a accordée en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

a) Attribution de marchés publics

• Aménagement d'une piste cyclable liaison entre Soultzmatt et Wintzfelden - Tranche 1

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la 1ère tranche de la piste cyclable reliant Soultzmatt à Wintzfelden, le Cabinet BETIR Ingénierie, attributaire du marché de maîtrise d'œuvre a présenté un avenant n°1 d'un montant de 1 877,53 € HT soit 2 253,03 € TTC, ayant pour objet :

- de fixer le coût définitif des travaux de la 1ère tranche à 216 105 € HT, dont le montant initial était de 169 026,50 € HT
- de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre suite au marché de travaux de la 1ère tranche,
- la reprise et le réajustement du nouveau DCE pour lot unique

Le montant initial du marché de 12 860 € HT est porté à 14 737,53 € HT, soit 17 685,03 € TTC.

• *Projet de rénovation du logement du presbytère de Wintzfelden*

Une mission d'études pour l'aménagement du logement du presbytère de Wintzfelden, comprenant les phases Esquisse, Avant-Projet Sommaire avec estimation chiffrée, a été confiée à l'Atelier d'Architecture et d'Urbanisme GRUSSY Jean-Michel de 68000 COLMAR, pour un montant de 1 000 € HT

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

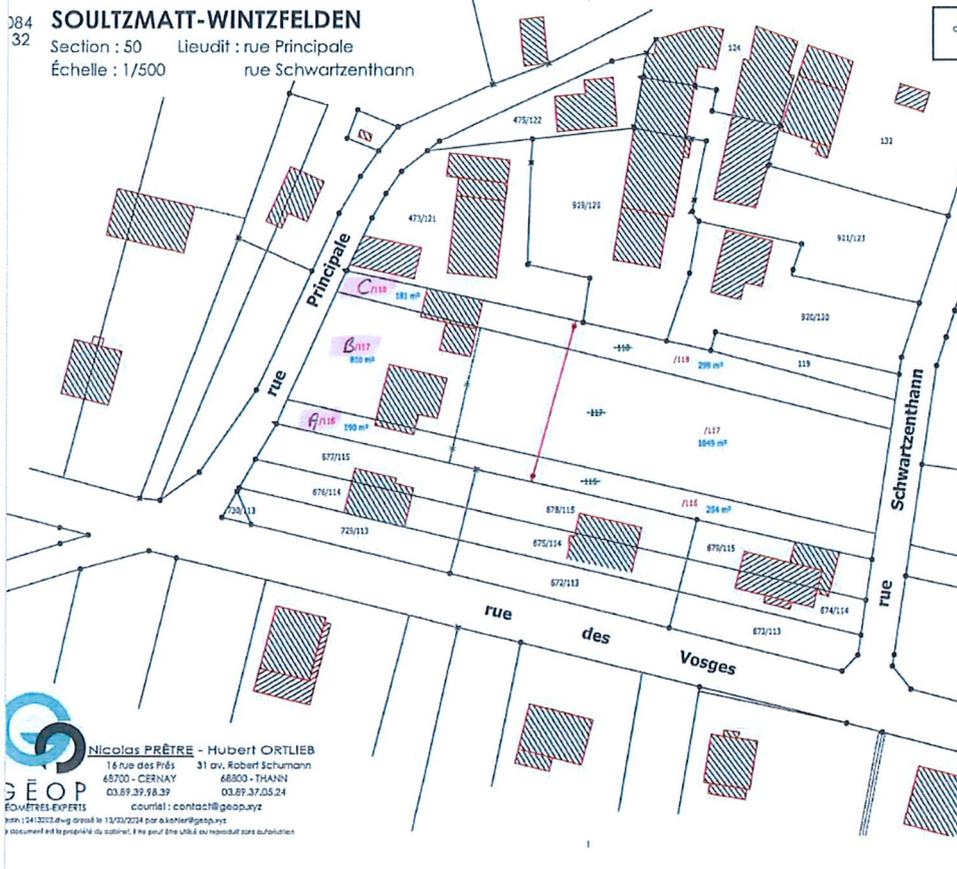
b) Déclarations d'intention d'aliéner soumises à droit de préemption urbain.

La commune n'a pas exercé le droit de préemption urbain dont elle dispose dans le cadre de l'aliénation des parcelles cadastrées :

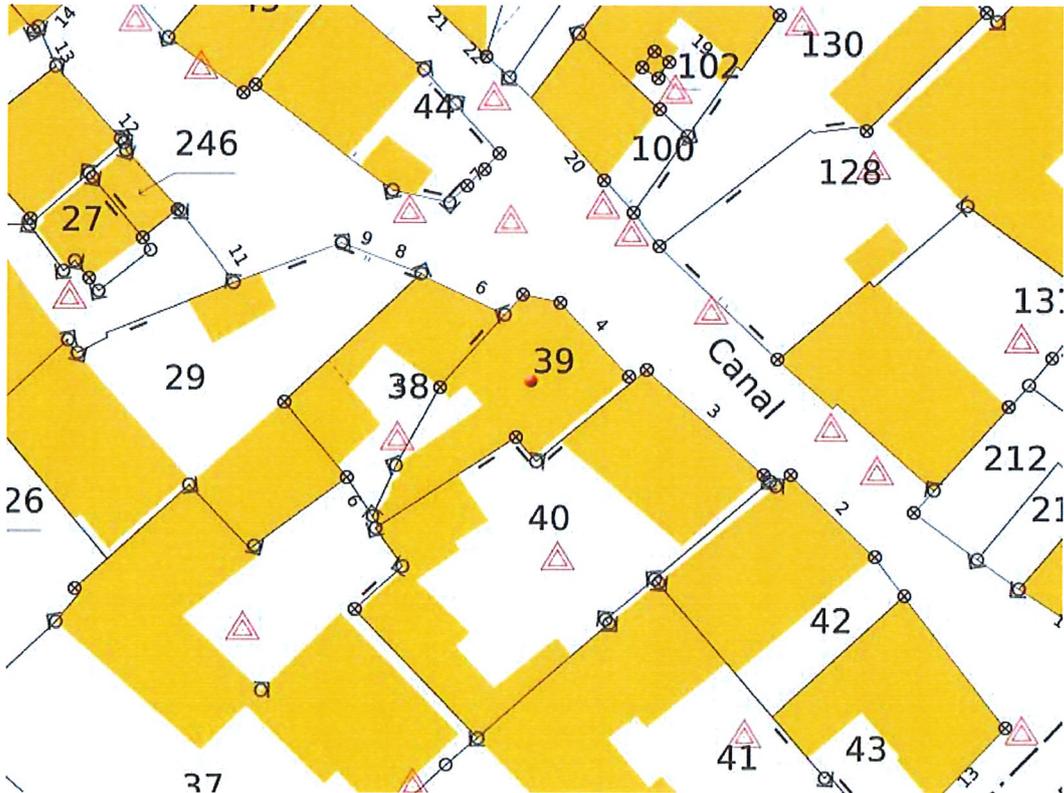
- Section 50 parcelles n°116/a, 117/b et 118/c sises 63, rue Principale à Wintzfelden avec respectivement 1 are 90, 8 ares 10 et 1 are 81 (annexe 1)
- Section 24 parcelle n°39, sise 4, rue du Canal à Soultzmatt avec 1 are 73 (annexe 2)

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Annexe 1



Annexe 2



Point n° 4 : Découverte de l'Ohmbach et construction du pont d'accès au lotissement sur le site de l'ancienne friche SRF : avenant n° 1 au marché de travaux

Dans le cadre des travaux de découverte de l'Ohmbach et la construction du pont d'accès au lotissement sur le site de l'ancienne friche SRF depuis l'avenue Nessel, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 30 janvier 2023, a approuvé l'attribution du marché de travaux à l'entreprise RICHERT SàRL (Groupe MADER) de 68500 Guebwiller, pour un montant de 407 164,00 € HT € HT soit 488 596,80 € TTC.

Le chantier étant achevé, l'entreprise RICHERT a présenté un avenant n°1 ayant pour objet de recalculer les quantités réellement exécutées par rapport au Détail Estimatif (DE) du marché initial. L'incidence financière de l'avenant est de 2 023,74 € HT, portant le marché initial de 407 164,00 € HT à 409 187,74 € HT, soit 491 025,28 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **d'approuver** l'avenant n° 1 d'un montant de 2 023,74 € HT soit 2 428,48 € TTC au marché de travaux relatif découverte de l'Ohmbach et la construction du pont d'accès depuis l'avenue Nessel au lotissement sur le site de l'ancienne friche SRF confié à l'entreprise RICHERT SàRL, portant le marché initial de 407 164,00 € HT à 409 187,74 € HT, soit 491 025,28 € TTC,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux précité,
- **dire** que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal au compte n° 2315/159.



Point n° 5 : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Compte-tenu des nombreux projets actuellement en cours de réalisation et du décalage d'encaissement des recettes prévues (subvention, récupération de la TVA...), la collectivité a sollicité la Caisse d'Epargne en vue de l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € sur une durée maximale de 12 mois, pour pallier au manque de trésorerie momentané.

M. le Maire ayant déjà utilisé la délégation de compétence accordée par le Conseil municipal pour souscrire les lignes de trésorerie pour un montant maximum de 500 K€, et s'agissant d'un nouveau contrat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **d'approuver** la réalisation d'une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions indiquées au contrat suivantes :
 - Montant : 500 000 Euros
 - Durée : un an
 - Taux d'intérêt applicable : €ster + marge de 0,85%

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : Trimestrielle
- Frais de dossier : 300 Euros
- Commission de non utilisation : 0,10%

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

- **d'autoriser** M. le Maire à signer le contrat faisant l'objet de la présente délibération et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et recevoir tous pouvoirs à cet effet.
- **d'autoriser** M. le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

M. le Maire informe l'assemblée de la notification préfectorale de ce jour portant sur le versement au bénéfice de la Commune du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) d'un montant de 425 074,50 € sur les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2023.

Aussi, dans l'immédiat aucun tirage ne sera opéré sur cette nouvelle ligne de trésorerie.



Point n° 6 : Exonération de la taxe d'habitation pour les associations

Malgré la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale des foyers depuis le 1^{er} janvier 2023, les associations doivent, en principe, payer la taxe d'habitation pour les locaux meublés qu'elles occupent à titre privatif.

Cependant, l'article 1414 B bis du code général des impôts offre la possibilité d'exonérer de taxe d'habitation les associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général qui occupent des locaux meublés à titre gratuit ou pour un loyer modique.

Considérant que cette mesure vise à soutenir les activités d'intérêt général menées par les associations,

Considérant la nécessité de favoriser le développement du tissu associatif local et de renforcer son rôle dans la dynamique sociale et culturelle de la commune,

Sur avis favorable des commissions réunies du 27 mai 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **d'accorder une exonération de la taxe d'habitation aux associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général qui occupent des locaux meublés situés sur le territoire de la commune, conformément aux conditions fixées par l'article 1414 B bis du code général des impôts.**



Point n° 7 : Organisation du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Soultzmat-Wintzfelden

A l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la Libération de la France, des commémorations seront organisées en 2025 sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Maire rappelle que Soultzmat-Wintzfelden, comme la plupart des villes et villages de France, a versé un lourd tribut lors de la seconde guerre mondiale, qui a fait au total près de cinquante millions de victimes.

Leur sacrifice doit rester à jamais vivant, dans nos esprits et dans nos cœurs.

Aussi, M. le Maire propose de rendre un hommage appuyé à tous les libérateurs, soldats et enfants de Soultzmat-Wintzfelden, tombés au champ d'honneur, et qui par leur courage et leur abnégation, ont permis que nous recouvrions la liberté le 6 février 1945.

M. le Maire invite l'assemblée à lui communiquer toutes les suggestions pour agrémenter et rehausser cette cérémonie et précise qu'une première réunion préparatoire sera organisée prochainement.

Sur avis favorable des commissions réunies du 27 mai 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **d'organiser des cérémonies commémoratives du 80^{ème} anniversaire de la libération de Soultzmat-Wintzfelden le Dimanche 9 février 2025, selon un programme restant à définir.**



Point n° 8 : Divers et Informations

M. le Maire fait une présentation du projet de recul des murs en amont et aval du bâtiment des anciennes sources communales, élaboré par le Cabinet paysagiste-concepteur GALLOIS CURIE, maîtrise d'œuvre, et informe l'assemblée que le permis d'aménager qui tient compte des préconisations des Bâtiments de France a été déposé et est en cours d'instruction auprès du SCOT.



Puis, l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 19H45.

La secrétaire de séance
Mme Josiane SCHITTLY



Le Maire
Jean-Paul DIRINGER

